

Programme

pour
l'Education relative à
l'Environnement (ErE)
et l'Education au Développement
Durable (EDD)

2009

Propositions concrètes pour construire une **stratégie** d'ErE en
Communauté française et en Régions wallonne et bruxelloise

réseau
idée





Réalisation :

asbl Réseau IDée - Information et Diffusion en éducation relative à l'environnement

Rédaction :

Joëlle van den Berg

Mise en page :

César Carrocera Giganto

Document téléchargeable sur www.reseau-idee.be/pdf/programme2009.pdf

Editeur responsable :

asbl Réseau IDée - Information et Diffusion en éducation relative à l'environnement

Rue Royale, 266 à 1210 Bruxelles

T : 02 286 95 70 - F : 02 286 95 79

info@reseau-idee.be - www.reseau-idee.be

Le Réseau IDée bénéficie du soutien de la Ministre de l'Environnement et du Ministre de l'Emploi en Région de Bruxelles-Capitale, du Ministre de l'Environnement de la Région wallonne et du service d'Éducation permanente de la Communauté française.



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. FORMATION	9
1.1. Inscrire l'ErE et l'EDD dans la formation initiale des enseignants et éducateurs dans les Hautes Ecoles et les Universités	9
1.2. Systématiser l'introduction de la gestion environnementale dans tous les curricula des formations de l'enseignement supérieur et de la promotion sociale	10
1.3. Encourager la formation continue relative à la gestion environnementale	10
1.4. Renforcer la formation des acteurs de l'ErE	10
1.5. Renforcer les collaborations entre le monde de la recherche et les acteurs de terrain	11
1.6. Associer les acteurs de l'enseignement supérieur au débat : « Quels enfants laisserons-nous à notre Terre ? »	11
2. ENSEIGNEMENT	12
2.1. Initier rapidement un débat entre les acteurs internes et externes du monde scolaire autour de la question : « Quels enfants laisserons-nous à notre Terre ? »	12
2.2. Améliorer les conditions structurelles de l'école	12
2.3. Renforcer l'ErE à l'école par des partenariats autour de projets pédagogiques décloisonnés et participatifs	13
2.4. Développer l'écogestion participative dans tous les établissements scolaires - en priorité dans l'enseignement technique et professionnel	14
2.5. Développer la formation continue en ErE et EDD des enseignants	15
3. JEUNESSE	16
3.1. Animer un débat avec les organisations/la société civile autour de la même question : « Quels enfants laisserons-nous à notre Terre ? »	16
3.2. Soutenir la participation des jeunes à l'écogestion et aux défis environnementaux	16
4. EDUCATION PERMANENTE	17
4.1. Soutenir le travail des acteurs de l'ErE auprès d'un large public	17
4.2. Instaurer et renforcer les dispositifs de participation	17
4.3. Mettre en place des outils pour une approche décloisonnée de l'éducation permanente	17
4.4. Développer l'écogestion participative	18
5. MEDIAS	19
5.1. Poursuivre et multiplier la valorisation d'expériences positives	19
5.2. Contrôler de manière stricte les publicités	19
5.3. Renforcer l'éducation aux médias et la formation critique	19
6. ELUS	20
6.1. Rencontrer les acteurs de l'ErE	20
6.2. Concevoir, en concertation avec les acteurs de l'ErE, une stratégie ambitieuse d'éducation relative à l'environnement et au développement durable	20
6.3. Poursuivre et renforcer les ambitions de l'Accord de Coopération en ErE et EDD	20
6.4. Mettre en place un Accord de Coopération visant la gestion environnementale des bâtiments et infrastructures scolaires entre la Communauté française et les régions wallonne et de Bruxelles-Capitale	21
RÉFÉRENCES ET LIENS	22



Objectifs de ce document

La volonté de changement affichée par les électeurs et les nouveaux gouvernements, notamment pour avancer face aux défis environnementaux et de développement durable, passe par un effort éducatif et de formation. A côté des investissements technologiques, juridiques et économiques, il s'agit de faire évoluer les attitudes et comportements et de développer de nouvelles compétences. Ces objectifs éducatifs méritent une stratégie ambitieuse, prenant en compte l'expérience et l'expertise existantes en la matière.

Ce document relève quelques manquements et obstacles au déploiement de l'Education relative à l'Environnement (ErE) et de l'Education au Développement Durable (EDD) en régions wallonne et bruxelloise et en Communauté française et germanophone. Il propose surtout des pistes d'actions afin que cette éducation soit un véritable pilier pour une politique volontaire en matière d'environnement et de développement durable.

Ce programme se veut ainsi un outil à l'attention des élus, en particulier des ministres responsables en Région wallonne et de Bruxelles-Capitale de l'environnement, de l'énergie et de la mobilité, du Développement durable, de la formation, ainsi que des Ministres de l'enseignement, de l'enseignement supérieur et de la Promotion sociale, de la gestion immobilière et des bâtiments scolaires, de la jeunesse, de l'éducation permanente et de l'audio-visuel en Communautés française et germanophone.

Les auteurs

Ce « programme pour l'ErE - 2009 » est rédigé par le Réseau IDée sur base de différents documents de référence (Mémoire de l'ErE - 2004, Cadastre de l'ErE en Région wallonne - 2005, Enquête sur l'ErE en Région de Bruxelles-Capitale - 2006)* et de démarches participatives (Parcours d'ErE - 2008, Porteurs d'ErE - 2009)* menées avec ses membres et d'autres acteurs associatifs et experts.

Dans un souci de cohérence et de décloisonnement, il tente d'établir des liens avec des Mémoires du monde associatif lié à l'environnement et à l'éducation (*IEW, CGé, Green, VAPublicité*)*.

* Voir références et liens en page 22

L'ErE - Education relative à l'Environnement

« Pour l'homme et l'environnement »

L'ErE vise à rendre compatible le fonctionnement de l'humanité avec l'écologie globale de la planète en privilégiant la participation des citoyens à la gestion responsable et solidaire de l'environnement et des ressources.

« Par l'environnement »

L'ErE vise l'épanouissement des personnes et des communautés à travers leurs relations à l'environnement et à la nature.

« Par et pour l'éducation »

L'ErE reconnaît l'accès à l'éducation comme un droit fondamental et comme un levier indispensable

dans l'établissement des relations entre les hommes et l'environnement.

Les acteurs de l'ErE sensibilisent, informent et outillent les citoyens autour des enjeux actuels et futurs en matière d'environnement et de développement durable.

Ils cherchent à impulser le changement et la participation de tous.

Pour se faire, ils s'appuient sur des approches et méthodologies multiples, contrastées et complémentaires, adaptées à chaque contexte.

Lire « Parcours d'ErE », « L'Education relative à l'environnement (ErE) : pourquoi, comment, pour qui, vers quoi ? » Un document de référence pour l'Education relative à l'Environnement. 2008.

Le programme en cinq idées fortes

1. Former les jeunes ainsi que tous les professionnels aux enjeux de l'environnement

Comment ?

- Par l'introduction systématique des questions environnementales et de développement durable (DD) dans l'ensemble des formations professionnelles, du coiffeur à l'architecte en passant par le gestionnaire : dès le secondaire technique et professionnel, dans les formations de l'enseignement supérieur et universitaire, lors des formations destinées aux demandeurs d'emplois ainsi que dans les formations en cours de carrière.
- Par l'intégration de l'Education relative à l'Environnement (ErE) dans la formation initiale des enseignants et des éducateurs et lors de leurs formations continues.
- Par des mesures structurelles facilitant les pratiques de l'interdisciplinarité et de la pédagogie par projet à l'école, démarches indispensables pour mettre en oeuvre une ErE et une EDD .
- Par un débat partagé avec les acteurs de l'éducation autour de la question « Quels jeunes laisserons-nous à notre Terre? » complémentaire à la question « Quelle planète laisserons-nous à nos enfants? ».

2. Mettre en cohérence avec les défis du développement durable tous les lieux fréquentés par le grand public et les jeunes

Comment ?

- Par des mesures incitatives pour que les écoles, les centres culturels, de loisirs et de sports, les événements et les festivals ainsi que les administrations développent une gestion environnementale et participative.
- Par l'introduction de clauses socio-environnementales dans les cahiers des charges de la construction et de la rénovation de tous les lieux à vocation éducative et socio-culturelle.

3. Faire percoler dans la société, et notamment à l'école, les processus de participation

Comment ?

- Par le déploiement de processus ambitieux de participation à destination de tous les citoyens, notamment dans le cadre de la gestion de leur environnement, que ce soit dans et hors de l'école, avec une attention particulière à ceux qui en sont généralement exclus (non-diplômés, jeunes, fragilisés...).

4. Rendre les médias publics au service d'une éducation citoyenne

Comment ?

- Notamment par un contrôle plus strict des messages publicitaires et en particulier auprès des publics fragilisés dont les jeunes.

5. Développer un dialogue pour définir une stratégie d'Education relative à l'Environnement ambitieuse et cohérente

Comment ?

► Par une concertation régulière et structurée entre élus, administrations et acteurs de l'ErE qui préciserait les objectifs, les moyens et les formes d'évaluation d'un programme d'ErE et d'EDD.





1. FORMATION

Objectifs :

- ☞ L'intégration systématique des préoccupations environnementales et de développement durable dans l'ensemble des formations professionnelles.
- ☞ Des enseignants et éducateurs sensibilisés et formés à l'Education relative à l'Environnement (ErE) et l'Education au Développement Durable (EDD).

Des initiatives sont menées dans diverses Hautes Écoles pédagogiques pour sensibiliser et former les futurs enseignants à l'Education relative à l'Environnement et d'éducation au développement durable (approche transversale environnement-citoyenneté-santé-relations Nord/Sud). Ce n'est cependant pas le cas de toutes les Hautes Écoles normales et ces démarches reposent sur la motivation des professeurs et de leur direction.

L'enseignement supérieur (non pédagogique) intègre également peu à peu des dimensions environnementales et sollicite régulièrement l'intervention de partenaires extérieurs pour des cours ou modules en gestion environnementale, suite notamment à la pression du monde de l'entreprise de plus en plus soumis à des cahiers de charge intégrant le développement durable..




Le monde associatif joue et peut encore jouer un rôle de promotion pour appuyer ces multiples initiatives, mais il reste cependant indispensable d'intégrer structurellement les préoccupations environnementales dans l'ensemble des formations professionnelles, techniques et dans l'enseignement supérieur pédagogique et non pédagogique.

1.1. Inscrire l'Education relative à l'Environnement et au Développement Durable dans la formation initiale des enseignants et éducateurs

- Inscrire l'apprentissage de **pratiques interdisciplinaires**, de **pédagogies actives**, dans les programmes des formations initiales des enseignants, tant dans les Hautes Ecoles qu'à l'Université.
- Eveiller les futurs enseignants et éducateurs **aux valeurs et outils de l'ErE et des différents autres champs éducatifs (de l'EDD) comme la promotion de la santé, l'éducation à la citoyenneté et aux solidarités Nord/Sud, etc.**, afin qu'ils construisent leurs pratiques et cours sur base de ces enjeux de société et qu'ils préparent mieux encore les élèves et les jeunes à devenir des citoyens responsables dans un monde complexe.
- **Créer un espace de recherche en éducation et en formation à l'EDD** et à l'ensemble des champs éducatifs concernés et interreliés : environnement (ErE), santé (promotion santé), relations Nord/Sud (ED) , citoyenneté.
 - ☞ **Ex.** Soutenir des recherches actions en ErE / EDD avec les HE pédagogiques dans le cadre de l'enseignement préscolaire, primaire et des régentats (notamment dans le cadre de plateformes européennes d'échanges d'initiatives et de bonnes pratiques existant déjà) et de la formation des éducateurs.
 - ☞ **Ex.** Mettre en place des réseaux qui associent des enseignants expérimentés, des professeurs d'écoles normales et les futurs enseignants afin de construire ensemble les processus de mise en place des innovations souhaitées (CGé - proposition n°1 - construire des liens) et y intégrer des acteurs associatifs éducatifs chaque fois que c'est pertinent.
 - ☞ **Ex.** Encourager la mise en place de modules en ErE / EDD dans la cadre des cours d'agrégation de l'enseignement universitaire.
 - ☞ **Ex.** Envisager la création d'une Chaire universitaire en ErE / EDD.

 **Ex.** Favoriser le développement de plate-formes collaboratives d'acteurs de la formation en matière d'ErE et EDD.

1.2. Systématiser l'introduction de la gestion environnementale dans tous les curricula des formations de l'enseignement supérieur et de la promotion sociale

- Formuler des **compétences** minimales à atteindre par tous les étudiants de l'enseignement supérieur (économie, architecture, construction, chimie...) les amenant à prendre systématiquement en compte les préoccupations environnementales et de développement durable dans leur profession.
- Sensibiliser et former à une approche participative de la **gestion environnementale** en l'appliquant sur les lieux de formation - de manière également à rendre ces lieux en cohérence avec le message éducatif - :
 -  **Ex.** Poursuivre et démultiplier des programmes d'audit et de gestion environnementale existants (énergie, déchets, eau, air, ressources, écoconsommation, consommation durable, audit...) - Cf. notamment les programmes développés par l'asbl Coren et les administrations de l'énergie et de l'environnement en régions wallonne et bruxelloise.
 -  **Ex.** Généraliser l'expérience menée actuellement en matière d'alimentation durable dans quelques cantines scolaires (*Mémoire IEW - 1.6. restauration collective*).
 -  **Ex.** Poursuivre et appuyer des mesures facilitant les plans de déplacements et de mobilité douce.

1.3. Encourager la formation continue relative à la gestion environnementale

- Renforcer et encourager le développement de **modules de formation** continue à destination des professionnels directement en lien avec les problématiques environnementales (architectes, artisans, décorateurs, entrepreneurs, fonctionnaires, horticulteurs, paysagistes, etc.).
- Développer la formation continue des **personnels technique et administratif** des écoles, administrations, centres culturels, de loisirs et socio-culturels, en matière de gestion environnementale, notamment les responsables « sécurité hygiène ».
- Favoriser l'implication et la formation du personnel et des cadres des administrations et entreprises en privilégiant les **méthodes actives et participatives**, afin d'intégrer systématiquement les critères environnementaux et sociaux dans les processus d'approvisionnement, de production, de distribution et de gestion des déchets, des collectivités publiques et des entreprises privées.
- Introduire systématiquement des modules de gestion environnementale dans les filières de l'**insertion socio-professionnelle**.

1.4. Renforcer la formation des acteurs de l'ErE

- Favoriser le développement de **formations pointues** permettant aux acteurs de l'ErE d'évoluer dans leurs pratiques face à l'évolution des défis auxquels ils sont confrontés notamment en terme de participation, de changements de comportements individuels et institutionnels et d'évaluation.
- Soutenir les formations en **éco-pédagogie et éco-conseil** afin de poursuivre la sensibilisation et l'éco-gestion participative dans des domaines encore peu mobilisés tels que le secteur socio-culturel, les hôpitaux, les CPAS, les administrations régionales et de la Com-

munauté, etc.

- ▶ Etendre le « chèque formation » (RW) aux personnels des associations d'ErE - EDD.

1.5. Renforcer les collaborations entre le monde de la recherche et les acteurs de terrain

- ▶ Renforcer la recherche en ErE et la collaboration entre chercheurs, formateurs et éducateurs afin de développer la **formation théorique, la recherche-action et l'évaluation** en matière d'ErE et d'EDD :

☞ Ex. Sous forme d'une Chaire universitaire, de référents universitaires, d'un module universitaire en ErE - EDD et/ou encore de plates-formes collaboratives d'acteurs de la formation et de la recherche dans ces différents domaines.

☞ Ex. Développer le partage des savoirs et des stratégies en matière de participation et de changements, notamment dans le cadre de la réalisation d'un Colloque autour des changements « collectifs » en 2011 (Réseau IDée).

1.6. Associer les acteurs de l'enseignement supérieur au débat : « Quels enfants laisserons-nous à notre Terre ? »

ou

Dans quelles mesures la formation peut-elle participer aux défis qui se posent à nos sociétés sur le plan social, sociétal et environnemental et comment ?

Voir 2.1.



2. ENSEIGNEMENT

Objectif :

☞ Une école adaptée aux défis sociétaux auxquels sont et seront confrontées les générations actuelles et futures, notamment en terme de gestion de situations sociales et environnementales complexes et urgentes. Ce qui comprend des pédagogies adaptées, des conditions structurelles adéquates et une gestion des bâtiments et infrastructures cohérente avec le discours socio-environnemental. Une attention particulière à l'enseignement technique et professionnel.

2.1. Initier rapidement un débat entre les acteurs internes et externes du monde scolaire* autour de la question : « Quels enfants laisserons-nous à notre Terre ? »

* Interpellation de Jean-Michel Lex (2008) dans son « Appel à mettre en oeuvre un printemps de l'éducation au développement durable »
ou

Dans quelles mesures l'enseignement et la formation peuvent-ils participer aux défis qui se posent à nos sociétés sur le plan social, sociétal et environnemental. Et comment ?

L'initiation d'un tel débat, qui s'adresserait aux Pouvoirs Organisateurs, directeurs, enseignants, élèves, parents et partenaires associatifs de l'école, nécessite la mise en place d'une cellule de coordination (cette démarche pourrait s'inspirer de l'organisation des Agoras de l'enseignement en 1995 qui a conduit au Décret Mission en 1997).

- L'ErE a développé, au cours de ces trente dernières années, une importante expérience méthodologique mobilisable. **Les acteurs de l'ErE souhaitent être impliqués dans ce débat** et y promouvoir l'intégration des enjeux d'une Education relative à l'Environnement et au Développement Durable.
- Ils préconisent de s'appuyer sur des **études de faisabilité et la mutualisation de pratiques innovantes** qui aideraient à préciser les conditions (pédagogiques, structurelles, financières) d'un déploiement de l'ErE et de l'EDD à l'école (et plus largement des priorités dégagées par le débat « Quels enfants laisserons-nous à notre Terre ? »)
- Ils attirent l'attention sur la nécessaire implication de **l'enseignement supérieur pédagogique** et l'adaptation des programmes de formation à ces enjeux de société. (voir 1.1)
- Ils souhaitent voir définir une vision à moyen terme (2014 - clôture de la Décennie pour l'EDD) accompagnée d'objectifs planifiés.

2.2. Améliorer les conditions structurelles de l'école

En théorie, l'Éducation relative à l'Environnement peut trouver sa place dans le cadre scolaire actuel. Dans la pratique, ce l'est moins. En effet, le décret de l'enseignement (1997) prévoit parmi ses objectifs prioritaires la préparation de tous les élèves à être des citoyens responsables. Les programmes de cours peuvent être autant de portes d'entrée en éducation à l'environnement et les compétences transversales, indispensables à l'approche de problèmes environnementaux, ont leur place dans les acquisitions de compétences.

En réalité toutefois, les obstacles sont nombreux et de telles approches dépendent essentiellement de la motivation des enseignants à les surmonter. Les démarches globales d'établissement ne devraient plus rester des cas isolés fondés sur l'énergie de quelques-uns. Les expériences doivent se généraliser. S'il y a certainement un travail de sensibilisation et de formation des enseignants à renforcer, ce sont des mesures structurelles (pour pratiquer l'interdisciplinarité, pour coordonner des projets pédagogiques, pour organiser des sorties sur le terrain, etc.) qui doivent être prises de manière urgente.

- Identifier et opérationnaliser les liens entre les **Socles de compétences, les programmes scolaires** et l'ErE (démarche partiellement entamée - notamment dans le cadre de l'Accord de Coopération), identifier les éventuels manquements et les évolutions à consentir.
- Favoriser des **pratiques interdisciplinaires** et créer des **espaces-temps** de décloisonnement pour permettre la construction de ces projets interdisciplinaires :
 - ☞ **Ex.** en attribuant des heures de NTPP (nbre total de périodes professeurs) pour les écoles qui souhaitent intégrer l'ErE et l'EDD dans leur projet d'établissement ou toute autre mesure permettant d'augmenter le temps de coordination pour la mise en oeuvre effective de ces projets. (*lien avec CGé - proposition n°1 - modifier le rapport au temps : Attribuer des heures collectives aux équipes éducatives afin de mener de réelles concertations*).
 - ☞ **Ex.** en épaulant et encourageant les enseignants à s'investir dans des problématiques interdisciplinaires comme l'ErE et l'EDD, notamment via le soutien des conseillers pédagogiques et de l'inspection formés dans ces domaines.
 - ☞ **Ex.** en encourageant, notamment – en particulier dans l'enseignement secondaire - la mise en oeuvre, dans leur réalité, de certaines dispositions du Décret Mission favorables aux pratiques interdisciplinaires, aux activités de terrain et aux pédagogies par projets également prônées par l'ErE : par exemple : « la répartition des volumes-horaires réservés à une, plusieurs ou toutes les disciplines dans des ensembles fonctionnels d'études s'étendant sur plusieurs semaines, ainsi que le regroupement du temps réservé à plusieurs disciplines pour des activités interdisciplinaires ou culturelles » (art. 30 et 54)
- Poursuivre et renforcer le **soutien aux écoles** qui s'engagent dans des projets d'ErE (sans pour autant les mettre en compétition).

2.3. Renforcer l'ErE à l'école par des partenariats autour de projets pédagogiques, décloisonnés et participatifs

- Favoriser des véritables **partenariats** autour de projets pédagogiques entre l'école et les acteurs extérieurs à l'école, notamment les organisations d'Education relative à l'Environnement. C'est à dire, privilégier le soutien pour des projets dans la durée plutôt que des actions ponctuelles ; des projets qui encouragent des démarches participatives impliquant l'ensemble des acteurs de l'école, en particulier les jeunes.
 - > Liens avec Elections 2009 / CGé :
 - ☞ *Introduire une enième priorité dans le Contrat pour l'école relative aux relations entre l'école et le milieu associatif et l'assortir d'objectifs et de moyens budgétaires, phasés dans le temps*
 - ☞ *Renforcer la présence des partenaires associatifs au sein des Conseils de Participation*
 - ☞ *Mutualiser les ressources des uns et des autres : se rencontrer, apprendre à se connaître, se reconnaître dans ses compétences, ... par exemple organiser des échanges lors de journées pédagogiques, de formations continuées communes. (Proposition n°3 - Parce que l'Ecole n'est pas seule et qu'il y a lieu de nouer des alliances et des partenariats avec les milieux associatifs autour d'un projet éducatif émancipateur)*
- Encourager l'**approche décloisonnée** de la part des divers acteurs éducatifs actifs (internes et externes) au sein des écoles, notamment dans les domaines de l'environnement, la santé, la citoyenneté, les relations Nord-Sud. Ce qui suppose des temps de rencontres et de coordination (*voir notamment point 4.3. d'Education permanente*).

2.4. Développer l'écogestion participative dans tous les établissements scolaires - en priorité dans l'enseignement technique et professionnel

En parallèle à l'intégration de l'Education relative à l'Environnement dans les établissements scolaires, dont l'objectif serait le développement de connaissances et d'attitudes de la part des jeunes, il est indispensable de mettre ces propos en cohérence avec la gestion des établissements. De nombreux domaines de la gestion des établissements ont des incidences environnementales, sociales et économiques qui pourraient, à travers un cadre structurel plus performant, s'orienter vers des pratiques de développement durable. Des initiatives existent dans chacun de ces domaines mais de manière éparse et ne s'inscrivant que dans un cadre volontaire. Elles sont souvent liées au projet d'établissement et à un travail pédagogique avec les jeunes. Des moyens structurels et des facilitateurs (associations spécialisées dans l'accompagnement de ces projets) devraient renforcer ces initiatives et les généraliser.

L'enseignement technique et professionnel est à considérer en priorité, car c'est là que l'état de santé des jeunes est le plus préoccupant, que les compétences environnementales sont valorisantes et directement valorisables dans des projets concrets et lors de l'insertion professionnelle.

➤ Soutenir l'**intégration des dimensions environnementales** et l'approche interdisciplinaire de celles-ci dans les curricula de l'enseignement technique et professionnel notamment par la formulation de compétences minimales à atteindre et l'apport d'outils pédagogiques (*voir travail en cours de réalisation à l'Institut Robert Schuman à Eupen*).

➤ Encourager, démultiplier, adapter, innover les **projets de gestion environnementale participative** :

👉 **Ex.** Poursuivre et démultiplier des programmes de gestion environnementale par les élèves et montrant un réel impact environnemental tels que « Ecoles pour demain », « ISO14001 » ou « Agenda21 » (Coren), « Réussir avec l'énergie » en Région wallonne et « Vivre l'environnement dans votre école » (projets papier, énergie, eau, bruit, biodiversité) en Région bruxelloise.

👉 **Ex.** S'inspirer de programmes européens et d'autres pays (*REES - Réseau européen Ecoles-Santé, Eco-Ecoles de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe, Ecoles vertes Brundtland au Québec, Fondation suisse pour l'EE, Agenda21 scolaire en France...*).

👉 **Ex.** Généraliser l'expérience menée actuellement en matière d'alimentation durable dans les cantines scolaires (*Mémoire IEW - 1.6. restauration collective*) et y associer l'enseignement technique et professionnel concerné chaque fois que cela s'avère possible.

👉 **Ex.** Favoriser l'aménagement et la gestion écologique d'espaces verts (prairies, mares, murs et toits végétaux, refuges naturels, haies diversifiées ...) et de parcelles cultivées (potagers, vergers) tout en favorisant la biodiversité et le renouvellement des relations homme / nature.

👉 **Ex.** Poursuivre et appuyer des mesures facilitant les plans de déplacements scolaires et de mobilité douce.

👉 **Ex.** Encourager l'apprentissage de la conduite à vélo (*Mémoire IEW - objectif Véloplus*)

➤ Encourager de telles pratiques en permettant de **réinvestir les éventuelles économies** réalisées notamment dans des projets d'établissements durables.

➤ **Valoriser** ces pratiques, les diffuser via des médias et journées d'échanges (*motion «eau» du Parlement des jeunes Bruxellois - GREEN - 2009*).

➤ Créer ou renforcer les fonctions de **coordinateurs de projets en ErE et EDD** pour la mise en place d'une gestion participative environnementale (écoles, centres culturels, etc.).

- ☞ Ex. Encourager la formation en éco-pédagogie et/ou en éco-conseil du personnel au sein de l'école et lui dégager quelques heures de coordination.
- ☞ Ex. Élargir la mission des agents de prévention locaux / les former à la gestion environnementale.

2.5. Développer la formation continue en ErE et EDD des enseignants

Un important travail de diffusion des méthodologies utilisées par les établissements qui ont intégré l'ErE et l'EDD dans leur projet d'établissement doit être entrepris.

- ▶ **Donner accès et encourager** les enseignants et conseillers pédagogiques à participer à des formations spécifiques à l'ErE.
- ▶ Consacrer des moyens pour le **développement de formations continues en ErE et en EDD** dans le cadre, notamment, des formations inter-réseaux.
- ▶ **Favoriser l'organisation de temps d'échanges de pratiques et de réflexion** entre les enseignants, les directions et des acteurs extérieurs autour de la mise en place de démarches globales. Reconnaître ces temps d'échanges dans le cadre des formations continues.



3. JEUNESSE

Objectif :

- ☞ Augmenter la participation des jeunes aux défis socio-environnementaux.

S'inspirer de la notion de CRACS développée au sein des Organisations de Jeunesse : Citoyens Responsables, Acteurs, Critiques et Solidaires. Une sensibilisation et une mobilisation de tous les jeunes aux enjeux environnementaux et de développement durable est une dimension essentielle d'une telle citoyenneté locale et mondiale. Les maisons de jeunes, groupes, campus et kots, mouvements, etc. constituent un lieu privilégié pour apprendre l'engagement. Cette mobilisation passe par l'accompagnement des projets des jeunes et leur mise en réseau avec le secteur associatif, institutionnel, économique. Il s'agit de partir du projet des jeunes pour les aider à y intégrer les dimensions du développement durable. Cela passe aussi par l'outillage nécessaire à la participation démocratique ainsi que l'outillage nécessaire de leurs animateurs (formations continues), ainsi que le soutien aux jeunes à participer aux instances démocratiques locales, régionales et internationales.

3.1. Animer un débat avec les organisations/la société civile autour de la même question : « Quels enfants laisserons-nous à notre Terre ? »

ou

comment les outiller face aux défis sociaux et environnementaux ?

La question posée ne doit pas être de la seule responsabilité de l'école, bien au contraire. L'ensemble de la communauté éducative et des décideurs, ainsi que les jeunes, doit s'emparer de la question pour en faire un véritable débat de société où l'ensemble des acteurs éducatifs ont une place et un rôle à jouer, notamment en soutien à l'école.

Un tel débat s'adresserait donc, en parallèle à celui de l'école, aux familles, organisations de jeunesse, organisations d'éducation permanente, plaines de jeux et de vacances, écoles de devoirs et accueil extra-scolaire, centres culturels, maisons de jeunes, AMO, médias, centres d'alphabétisation, centres de promotion sociale, services spécialisés du secteur de l'aide à la jeunesse, etc.

☞ Les acteurs de l'ErE souhaitent être associés à ce débat et y voir inclure de manière prioritaire les questions environnementales et les approches pédagogiques qui y sont liées. Ils souhaitent **promouvoir le développement d'une ErE tout au long de la vie** auprès : des jeunes, des familles, des personnes isolées, des personnes âgées, les personnes exclues, etc. Que ce soit dans et hors de l'école, pendant les vacances, au travail, en formation, lors des loisirs, dans la rue, le quartier, lors de démarches de santé, etc.

☞ Les acteurs de l'ErE souhaitent s'impliquer dans ce processus, **développer et renforcer des synergies avec les différents acteurs concernés**, par une approche décloisonnée et participative.

3.2. Soutenir la participation des jeunes à l'écogestion et aux défis environnementaux

➤ Promouvoir le développement de **projets participatifs** autour de l'écogestion au sein des organisations de jeunesse, plaines de vacances, écoles de devoirs et accueil extra-scolaire, maisons de jeunes, AMO, médias, centres d'alphabétisation, de promotion sociale, IPPJ, etc.
S'inspirer des exemples concrets proposés dans le point 2.4

➤ Impliquer les jeunes dans des **organes de consultation et participation**, notamment au niveau communal, voire régional (*GREEN - Parlement des jeunes Bruxellois 2009*)

4. EDUCATION PERMANENTE

Objectifs :

- ☞ Une éducation permanente décloisonnée, travaillant en réseaux autour des enjeux de société.
- ☞ La sensibilisation et la participation de TOUS les citoyens pour transformer en profondeur les institutions et la société en vue d'un monde solidaire et responsable.

4.1. Soutenir le travail des acteurs de l'ErE auprès d'un large public

Le travail des acteurs de l'ErE vise à sensibiliser les citoyens, à les outiller et à les motiver à participer aux actions individuelles et collectives en matière d'environnement et de développement durable.

- Soutenir des projets d'ErE en vue de **réduire considérablement la consommation d'énergie et de ressources naturelles**.
- Soutenir des projets touchant une **diversité de publics et notamment des publics encore peu touchés** (cf. *cadastres de l'ErE 2005 et 2006*) comme les publics « précarisés » (en collaboration avec les acteurs sociaux), les entreprises (notamment l'agriculture, l'éco-construction...), les services publics et les élus.

4.2. Instaurer et renforcer les dispositifs de participation

- Encourager le déploiement d'**expériences participatives** en matière d'environnement et de DD, dans toutes les catégories d'âge et de niveau socio-économique (parlement de jeunes, conseils d'enfants, panels citoyens, comités d'entreprises, comités de quartier, groupes thématiques au niveau d'une commune...) et avec le concours des acteurs de l'ErE.
- Instaurer ou renforcer des **outils de gouvernance / participation / capacitation** au niveau des entités locales (quartier, communes...), des villes, des Régions et des Communautés ainsi qu'au niveau des institutions publiques (scolaires, administratives, etc.) en associant le plus possible de participants en amont de la décision : budget participatif, consultation, débat, panel de citoyens, projet concret pilote participatif, conseil et assemblée de jeunes, etc.
- Développer l'**expertise** et les **formations** relatives aux méthodologies participatives, notamment auprès des élus et des décideurs, ainsi que des éducateurs en général.

4.3. Mettre en place des outils pour une approche décloisonnée de l'éducation permanente

- Soutenir la mise en place de **chantiers de rencontres, sensibilisation et collaboration** entre les acteurs de l'ErE et d'autres secteurs comme : la promotion de la santé, les acteurs sociaux (associations, Cpas, Missions locales, etc.), les acteurs de l'éducation au développement et de la citoyenneté, les acteurs culturels et les organisations d'éducation permanente en général.
- Soutenir des projets d'ErE créant **du lien entre des groupes d'intérêts différents** (producteurs/consommateurs - concepteurs/utilisateurs - services publics/citoyens - intergénérationnels ...) et favorisant l'**échange et le partage** (de services, de savoir-faire, de biens, de logements, d'idées, etc.).

4.4. Développer l'écogestion participative

- ▶ Promouvoir le développement de projets participatifs autour de l'écogestion au sein des organisations d'éducation permanente et des centres socio-culturels.
 - ☞ S'inspirer des exemples concrets proposés dans le point 2.4



5. MEDIAS

Objectif :

- Des médias publics au service d'une éducation citoyenne.

5.1. Poursuivre et multiplier la valorisation d'expériences positives

- Privilégier, à travers la programmation, la valorisation de modèles de sociétés « durables », plutôt que les discours envahissants prônant la surconsommation.

5.2. Contrôler de manière stricte les publicités

- Prendre en compte les propositions rédigées par la plateforme associative VAP (Vigilance Action Publicité) : www.vigilanceactionpub.org/
- S'attacher en particulier au contrôle de la publicité à l'égard des enfants et des publics fragilisés :
 - 👉 Ex. Au Québec, la publicité adressée aux enfants de moins de 13 ans est interdite.
 - 👉 Ex. Faire respecter l'interdiction de la publicité à l'école (Pacte scolaire 1959).

5.3. Renforcer l'éducation aux médias et la formation critique

Renforcer l'éducation aux médias doit permettre aux enfants et aux adultes d'appréhender de manière critique et citoyenne les messages et l'image de la société véhiculés par les médias et les sensibiliser à une consommation responsable et raisonnée.

- Développer et renforcer des **formations** en matière d'analyse critique des médias à l'attention des formateurs, animateurs, enseignants, parents, éducateurs.
- Soutenir des **projets de réalisation et montage** de clip/vidéo/reportages/fictions, de décodage des médias (TV, radio, internet), notamment avec des jeunes.



6. ELUS

Objectif :

- Une stratégie d'ErE ambitieuse et cohérente définie en concertation entre élus, administrations et acteurs de l'ErE.

6.1. Rencontrer les acteurs de l'ErE

- Prendre connaissance de projets d'ErE et d'EDD à travers l'organisation de **visites sur le terrain**.
- Participer à des **temps d'échanges et de réflexion** organisés avec les acteurs de l'ErE (notamment : la journée d'échange des acteurs bruxellois - janvier 2010 ; les Rencontres de l'ErE en Région wallonne - juin 2010)

6.2. Concevoir, en concertation avec les acteurs de l'ErE, une stratégie ambitieuse d'éducation relative à l'environnement et au développement durable

- Désigner au sein de chaque cabinet une **personne de référence pour l'ErE et l'EDD** qui traitera de manière transversale tous les dossiers touchant à l'ErE et au DD et qui travaillera en étroite collaboration, notamment avec les administrations concernées et en concertation avec les associations.
- **Construire une stratégie d'ErE** au service d'un projet de société, en articulation avec les réalités socio-économiques et les autres champs de l'éducation (promotion de la santé, solidarité mondiale, citoyenneté) et dégager les moyens utiles pour la mettre en oeuvre. Instaurer un dispositif permanent de suivi, de dialogue et d'évaluation entre les cabinets ministériels, les administrations compétentes et les acteurs de terrain.
 - cf. exemple de la plateforme régionale de concertation pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) en France.
- Favoriser la **coordination** entre les différents programmes et campagnes d'ErE et EDD publiques afin de les inscrire dans une stratégie globale et éviter les redondances (*voir notamment Accord de Coopération en 6.3.*)
- S'appuyer et développer des **outils d'évaluation**, notamment en collaboration avec le monde universitaire (*voir 1.5.*)
- Inscrire ces propositions dans le cadre de la Décennie de l'éducation vers le développement durable (2005-2014)*, au sein de laquelle les Communautés française et germanophone ne se sont pas encore engagées institutionnellement.

* <http://portal.unesco.org/education> > français > décennies > Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable

6.3. Poursuivre et renforcer les ambitions de l'Accord de Coopération en ErE et EDD

C'est un lieu précieux où les administrations et cabinets liés à l'enseignement et à l'environnement se rencontrent afin de coordonner leurs actions et leur donner plus d'ambition. L'Accord a récemment élargi son propos en intégrant dans les textes les dimensions du Développement Durable.

- Poursuivre et renforcer les moyens humains et financiers utiles à la réalisation des objectifs de l'Accord de Coopération actuel en Education relative à l'Environnement et au DD entre la Communauté française, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale.
- Etendre un tel Accord de Coopération à la Communauté germanophone.
- Planifier la définition d'objectifs plus ambitieux pour cet Accord de Coopération en s'at-

tachant à un véritable déploiement de l'ErE et de l'EDD dans les établissements scolaires et en se donnant les moyens pour le faire.

- Lui conférer la mission d'impulsion et de suivi du débat « Quels enfants laisserons-nous à notre Terre ».
- Solliciter son avis pour les programmes éducatifs en environnement et au développement durable initiés par des institutions régionales ou fédérales, des associations, des fondations ou des acteurs privés. L'expertise du Comité de pilotage pourrait être ainsi étendue à une réflexion plus globale sur la coordination entre les différents projets qui trop souvent encore, mènent à des redondances, concurrences et pertes de lisibilité non productives.

6.4. Mettre en place un Accord de Coopération visant la gestion environnementale des bâtiments et infrastructures scolaires entre la Communauté française et les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale

Seraient visés les aspects suivants (non exhaustif) :

- ☞ gestion énergétique : éclairage, chauffage, isolation, etc. en matière de rénovation et de construction, ainsi que sous forme de règlements, promotion, etc. ;
 - ☞ développement des énergies renouvelables ;
 - ☞ gestion rationnelle de l'eau : économie, récupération ... ;
 - ☞ utilisation de matériaux respectueux de la santé, de l'environnement et des droits humains ;
 - ☞ gestion des cantines : privilégier les produits régionaux, favoriser le bio, viser une alimentation saine et équilibrée ; atteindre 20% de produits bio ou à haute qualité environnementale, régionaux ou de saisons, dans les cantines de collectivités d'ici 2012 ; établir des cahiers de charge type et les mettre à disposition de tous les services d'achats concernés (*Mémoire IEW 1.6.*) ;
 - ☞ développement de plans de déplacements scolaires ;
 - ☞ etc.
- Inclure des **clauses socio-environnementales** dans les cahiers de charges relatifs aux constructions, transformations et achats des établissements scolaires, du secteur socio-culturel et des administrations.
 - Inclure systématiquement de telles clauses dans les cahiers des charges du **Fonds des bâtiments scolaires**.
 - Inclure de telles clauses dans le cadre du **partenariat public-privé** qui devrait brasser un milliard d'euros au bénéfice des bâtiments scolaires, en particulier en matière d'énergie.
 - Favoriser la **formation des personnels technique et administratif** à cet effet comme il l'est stipulé en point 1.3.

Documents et démarches réalisées par le Réseau IDée

Le Mémoire des acteurs de l'ErE (2004)

<http://www.reseau-idee.be/memorandum/>

Cadastre de l'ErE en Région wallonne - 2005

<http://www.reseau-idee.be/cadastre/>

Enquête sur l'ErE en Région de Bruxelles-Capitale - 2006

téléchargeable sur la page : <http://www.reseau-idee.be/journees-bruxelloises/2007/>

Parcours d'ErE - 2008

<http://www.reseau-idee.be/parcours-ere/>

« L'éducation relative à l'environnement (ErE) : pourquoi, comment, pour qui, vers quoi ? »

http://www.reseau-idee.be/parcours-ere/index_pdf/parcours-ere.pdf

Porteurs d'ErE - 2009

<http://www.porteursdere.be/>

Liens vers d'autres mémoires :

IEW - Inter-Environnement Wallonie

<http://www.iewonline.be/spip.php?article2915>

CGé - Changement pour l'égalité

Élections communales 2009

<http://www.changement-egalite.be/spip.php?rubrique254>

Green

Assemblée des jeunes pour l'environnement

<http://www.assembleedesjeunes.be/v2/assemblee/>

VAP - Vigilance Action Pub

Mémoire pour les élections régionales et européennes 2009

<http://www.vigilanceactionpub.org/spip.php?article28>